
HALLES LYON-PAUL BOCUSE : LA VILLE DE LYON ANNONCE LES 3 DERNIÈRES CONCESSIONS SÉLECTIONNÉES

Référence gastronomique française, les Halles Lyon-Paul Bocuse font la fierté des Lyonnaises et des Lyonnais. Le 14 janvier 2025, le Maire de Lyon, Grégory Doucet, annonçait la liste des concessions retenues aux Halles Lyon-Paul Bocuse. Au total, 46 concessions avaient été renouvelées auprès de commerçants déjà en place et 8 emplacements avaient fait l'objet d'un changement. À défaut de candidature par le commerçant actuellement en place sur 3 emplacements, ces derniers ont été remis en concurrence le 20 janvier 2025, pour un mois. Après la phase d'analyse des candidatures par le jury transpartisan, le Maire de Lyon a dévoilé, ce lundi 31 mars 2025, les dernières concessions retenues.

En réponse à l'obligation légale exprimée au sein de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, la Ville de Lyon avait lancé un appel à manifestation d'intérêt sur 5 mois, du 29/04/2024 au 30/09/2024, pour une mise en concurrence des concessions commerçantes des Halles arrivant à échéance le 31 décembre 2025. **3 emplacements n'avaient pas fait l'objet d'une candidature par le commerçant actuellement en place** et avaient ainsi été remis en concurrence à partir du 20 janvier 2025, pour un mois. Afin de maximiser les chances des candidats à l'attribution du lot de leur choix, il leur était proposé de soumettre une offre pour autant de lots qu'ils le souhaitaient.

Le jury consultatif transpartisan consulté en janvier dernier, représentant tous les groupes politiques du conseil municipal, a de nouveau rendu son avis. En tenant compte de cette consultation livrée lundi 31 mars 2025, le Maire de Lyon, Grégory Doucet, a officiellement annoncé ce lundi 31 mars 2025 les trois nouvelles concessions retenues :

- **Lot 29 (anciennement Chez M. Paul Van Cappel) :** *La Ferme de Lyon, fruits, légumes et produits porcins*
- **Lot 38 (anciennement Cerise et Création) :** *Violette et Berlingot, confiserie artisanale*
- **Lot 39 (anciennement Petrossian) :** *Gelot ; caviar et poissons fumés*

« Ces nouvelles enseignes viendront renforcer l'attractivité et la diversité de l'offre proposée aux Halles Lyon-Paul Bocuse. Elles incarnent l'excellence, le savoir-faire et l'esprit d'innovation qui font la renommée de ce lieu emblématique. C'est une nouvelle étape pour faire rayonner encore davantage la gastronomie lyonnaise, ses produits et son artisanat. » - **Grégory DOUCET – Maire de Lyon**

Dans l'objectif de conserver l'âme des Halles Lyon-Paul Bocuse, la Ville de Lyon a établi des critères de sélection visant à continuer d'en faire un **lieu de rayonnement de la gastronomie et de la scène culinaire lyonnaise**. Pour ce faire, une attention particulière a été portée à la qualité des produits, l'histoire et les valeurs de l'entreprise ainsi que la viabilité économique de chaque projet. L'équilibre actuel des activités a été respecté.

Toutes les concessions entreront en vigueur dans moins d'un an, en février 2026, pour une durée de 10 ans et six mois.

Rappel dates

- 29 avril 2024 : lancement de l'AMI
- 30 sept 2024 : date limite de réception des candidatures et des offres
- 14 janvier 2025 : annonce des concessions retenues
- 20 janvier 2025 : lancement de l'AMI pour les 3 emplacements libres pour un AMI d'un mois
- 1^{er} avril : annonce de l'attribution des 3 emplacements
- 1^{er} février 2026 : entrée en vigueur des nouvelles concessions
- Durée des concessions : 10 ans et 6 mois : début au 1^{er} février 2026 et fin au 31 juillet 2036

RÉSULTAT DE L'ATTRIBUTION DES 3 DERNIERS LOTS AUX HALLES LYON-PAUL BOCUSE 2026-2036 :

Traiteur

n° de l'emplacement	Attribution
29	La ferme de Lyon

Primeur

n° de l'emplacement	Attribution
38	Violette et Berlingot

Épicerie fine

n° de l'emplacement	Attribution
39	Gelot